



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 017/2024
SÉANCE N° 1 DU 5 FÉVRIER 2024

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 23), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (jusqu'à 19 h 35), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 23), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 31), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé.

Étaient représentés

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Poirier, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 19 h 35), Kamel Oghi a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Julien Brocail a donné pouvoir à Antoine Caplan, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 février 2024.

N° 017/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2024

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant qu'il convient d'arrêter un montant d'attribution de compensation provisoire sur lequel se fonderont les versements mensuels de Laval Agglomération aux communes, en attente de l'évaluation des charges transférées de l'année,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les attributions de compensation provisoires pour les communes, au 1^{er} janvier 2024, sont les suivantes :

Communes	Pacte financier et fiscal AC définitive 2023	TRANSFERT COMPETENCE Eaux pluviales urbaines En 2024, prélèvement AC d'investissement (100% du montant) CLECT 04/12/19	Pacte financier et fiscal AC provisoire 2024
AC Fonctionnement			
AHUILLE	101 461	-2 112	99 349
ARGENTRE	73 805	-6 250	67 555
BEAULIEU-SUR-LOUDON	247 902	-618	247 284
BONCHAMP-LES-LAVAL	694 827	-10 400	684 427
BOURGNEUF-LA-FORET (LE)	201 956	-3 075	198 881
BOURGON	18 172	-1 165	17 008
BRULATTE	121 411	-950	120 461
CHALONS DU MAINE	38 154	-452	37 702
CHANGE	1 535 089	-11 596	1 523 493
CHAPELLE ANTHENAISE (LA)	46 508	-1 375	45 133
ENTRAMMES	275 960	-3 120	272 840
FORCE	95 672	-1 700	93 972
GENEST-SAINT-ISLE (LE)	227 693	-2 920	224 773
GRAVELLE (LA)	105 779	-1 030	104 749
HUISSERIE (L)	97 965	-7 409	90 556
LAUNAY-VILLIERS	19 547	-611	18 937
LAVAL	3 022 812	-53 400	2 969 412
LOIRON-RUILLE	345 293	-4 155	341 139
LOUVERNE	246 531	-6 163	240 368
LOUVIGNE	25 971	-1 285	24 686
MONTFLOURS	11 787	-425	11 362
MONTIGNE LE BRILLANT	76 814	-1 475	75 339
MONTJEAN	39 314	-1 500	37 814
NUILLE SUR VICOIN	50 189	-1 560	48 629
OLIVET	13 753	-711	13 042
PARNE SUR ROC	133 781	-1 268	132 513
PORT-BRILLET	280 790	-3 000	277 790
SAINT-BERTHEVIN	930 492	-8 723	921 769
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	21 780	-625	21 155
SAINT-GERMAIN LE FX	59 104	-1 010	58 094
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	121 307	-2 500	118 807
SAINT-OUEN-DES-TOITS	96 517	-2 415	94 102
SAINT-PIERRE-LA-COUR	785 633	-3 750	781 883
SOULGE SUR OUETTE	91 580	-1 250	90 330
TOTAL	10 255 347	-149 997	10 105 350
AC Investissement			
LAVAL	590 000		590 000

Article 2

Le versement interviendra par douzième mensuellement.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault